



ASSOCIATION  
**Henri Pézerat**  
Travail • Santé • Environnement

<https://www.asso-henri-pezerat.org/>

« Composée de collectifs associatifs et syndicaux, et d'adhérents citoyens, l'Association Henri Pézerat a pour but de créer et de faire vivre un réseau d'échanges d'expérience et d'aide aux luttes sociales concernant la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement. »

Communiqué de presse, 17 octobre 2019

**Lubrizol (Rouen),  
Notre-Dame de Paris, Vallée de l'Orbiel (Aude)  
*Pompiers et travailleurs sacrifiés, enfants contaminés,  
populations mises en danger***

Trois désastres ont gravement exposé et continuent à exposer à des risques industriels, des travailleurs, femmes et hommes, et – fait nouveau particulièrement révoltant – des enfants. Ces risques sont, entre autres, le plomb, l'arsenic, l'amiante, les hydrocarbures, les dioxines et de nombreuses substances chimiques toxiques. Lors de chacun de ces désastres, le message des autorités sanitaires a été et reste le même : « *pas de risque aigu* » ! Ce message, faussement rassurant et auquel d'ailleurs personne ne croit, ouvre la voie à la banalisation des conséquences sanitaires gravissimes des expositions subies :

- **Neurotoxicité** du plomb et d'autres métaux lourds...
- **Cancérogénicité et mutagénicité**, des hydrocarbures, des acides forts, de l'amiante, de l'arsenic, du plomb, des métaux lourds...
- **Atteintes graves des fonctions reproductrices** des hommes et des femmes par le plomb, les dioxines...
- **Fragilisation des systèmes de défense au cancer et de résistance aux infections...**

Tels sont les effets parfaitement connus, souvent différés dans le temps, de quelques-uns des polluants majeurs repérés, à Rouen, Paris, ou dans les villages de la vallée de l'Orbiel auprès de Carcassonne. S'il est vrai que les « effets cocktails » de ces différents polluants, qui agissent en synergie dans l'organisme n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques, la toxicité intrinsèque de chacun est avérée. Leur action conjuguée rend ces effets encore plus précoces et plus graves, voire en créent d'autres avec l'altération du système immunitaire ou celle des différents mécanismes de défense de l'organisme.

La part d'inconnu réside seulement dans le fait qu'il est impossible de dater par avance qui sera frappé et avec quelle gravité. Les autorités sanitaires savent tout cela, mais s'en servent pour nier les dangers et refuser de prendre en charge les conséquences sanitaires graves et mortelles de ces désastres industriels. L'Etat a une responsabilité très importante.

**Quelques informations indispensables pour comprendre les enjeux des luttes menées**

Le droit de savoir est la base de la démocratie, de la solidarité et du respect de la personne humaine. C'est un droit premier de l'individu. C'est aussi un droit collectif dans ce type de situations.

Alors qu'à **Paris**, la pollution au plomb des rues, des commerces, des crèches et des écoles est loin d'être éliminée, sur le chantier de Notre-Dame, les responsables considèrent que l'inspection du travail « *en fait trop* » et s'avise de « *prendre le code du travail au pied de la lettre, quand l'urgence dans laquelle se trouve le bâtiment exigerait un peu de souplesse* » (Le Figaro, 10 octobre 2019). Il s'agit d'un encouragement ouvert à l'infraction.

À Rouen, ont été mis en lumière (Tract manifestation Rouen, 12 octobre 2019) :

- L'intervention des pompiers sans équipements adaptés au mépris de leur vie,
- La présence d'immenses toitures amiantées parties en fumées et la sous-estimation du risque lié à l'amiante,
- Des manquements manifestes dans la recherche des polluants dangereux dont certains cancérigènes dans l'air
- Le fait que Normandie Logistique, dirigé par le représentant du MEDEF sur la zone portuaire de Rouen, stockait en quantité des produits chimiques dangereux propriété de LUBRIZOL,
- Les risques imposés aux travailleurs des sociétés extérieures qui interviennent sur le site depuis l'incendie,
- Les pratiques scandaleuses des employeurs privés qui imposent des congés, des RTT alors qu'au regard du principe « *pollueurs-payeurs* », l'ensemble des emplois et des salaires doivent être maintenus à la charge de LUBRIZOL, celles des employeurs publics, Education Nationale notamment, qui refusent l'exercice légitime du droit de retrait...
- La présence avérée de produits toxiques risquant d'entraîner à moyen et long terme une augmentation des cancers pour les riverains,

Quant aux habitants de la **Vallée de l'Orbiel**, un an après les graves inondations d'octobre 2018, ils vivent dans la hantise d'un empoisonnement généralisé par l'arsenic et autres métaux lourds, résidus des exploitations minières et industrielles du 20e siècle, en particulier l'ancienne mine d'or de Salsigne. Pour les autorités (préfet, ARS), la présence d'arsenic chez les enfants serait « normale ». Notre indignation absolue rejoint ici celle des familles! (Association gratte-papiers : <http://www.gratte-papiers.org>)

Les autorités sanitaires osent toujours répéter que tout cela est sans danger immédiat... Ces désastres ne sont pas les seuls! Car il faudrait aussi parler de la gestion à l'économie des sites chimiques et nucléaires, toujours plus dangereuse, des accidents du travail mortels, de l'invisibilité organisée des maladies professionnelles (cancers, neuropathologies, atteintes respiratoires chroniques et troubles psycho-sociaux...).

Face à ces trois désastres sanitaires, l'association Henri Pézerat est partie intégrante des luttes engagées par les collectifs locaux, syndicaux et associatifs, pour la mise en œuvre de stratégies de santé publique, de prévention et de réparation des préjudices.

#### **Nous considérons comme un minimum urgent :**

- l'évaluation rigoureuse des pollutions, non pas par des mesures ponctuelles pseudo-rassurantes, mais par des cartographies précises et évolutives de toutes les substances répandues et des lieux contaminés ;
- des plans d'élimination des toxiques et de décontamination, adaptés aux différents types de polluants, afin de mettre en sécurité les populations exposées, travailleurs et riverains ;
- la mise en place de centres de suivi avec pour objectif, non pas des examens ponctuels, mais un suivi clinique, psychologique et médicosocial pour toutes les personnes concernées par la pollution, ce qui permettrait aussi de faire le bilan de l'impact sanitaire de ces catastrophes industrielles.

#### **L'impunité des responsables publics et privés des crimes industriels doit enfin cesser**

Les pouvoirs publics refusent, bien sûr, de faire appliquer le principe pollueur-payeur et de faire assumer les coûts humains et financiers de ces catastrophes sanitaires par les responsables. La justice pénale se saisira-t-elle enfin de ces questions brûlantes, pour que cesse l'impunité de ceux qui prennent des décisions qui tuent et de ceux qui les laissent faire : « *Le crime moderne n'est pas caractérisé par l'intention de tuer ou de blesser, mais par ce qu'il est possible de désigner comme un "consentement meurtrier". En effet, en développant une production industrielle dangereuse ou en faisant usage de substances reconnues comme des toxiques souvent mortels (cancérogènes, neurotoxiques) ou susceptibles de porter atteinte à la reproduction (mutagènes, reprotoxiques), l'auteur des faits criminels sait que des conséquences mortelles seront inévitables même si elles sont différées dans le temps. S'il ne s'agit pas de délits ou de crimes "intentionnels" [au sens classique du terme] ces actes ne peuvent pas, non plus, être qualifiés de crimes ou délits "non intentionnels"* (Présentation de la conférence organisée au Sénat le 27 octobre 2017, [www.asso-henri-pezerat.org/conference-debat-et-projection-au-senat/](http://www.asso-henri-pezerat.org/conference-debat-et-projection-au-senat/)). La justice doit se saisir de ces crimes, de ces délits, commis par la logique du profit et condamner les criminels en col blanc à la mesure des drames vécus par leurs victimes.

**Contact :** <assohep@gmail.co